



Rennes, le 12 septembre 2023

**Comité Social d'Administration  
de la DIR PJJ Grand Ouest**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du comité,

Nous sommes aujourd'hui réunis afin de désigner les **représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux**.

La CGTPJJ tient à rappeler son opposition à la réforme qui a conduit à réduire profondément la place des organisations syndicales au sein des instances représentatives qui ont trait à la santé la sécurité et les conditions de travail.

Outre la suppression des CHSCT départementaux, le fait de supprimer la représentativité aux commissions médicales, où les organisations syndicales siégeaient de droit, laisse craindre une dérive au détriment des agents, en particulier dans le respect de leurs droits et la capacité à être conseillés et soutenus en toute confidentialité.

Enlever cette compétence aux élus des organisations syndicales c'est se passer d'un savoir-faire déjà acquis, et prendre le risque d'un manque de neutralité et d'impartialité pour accompagner les agents sur les questions de santé au travail.

Même si la Direction Inter-Régionale a prévu un temps de formation en octobre, nous regrettons que l'administration n'ait pas établi en amont de ce CSA des documents de référence, tel que nous l'avions demandé lors du CSA du 6 juillet.

La CGTPJJ a notamment réclamé une note de la DIRGO pour mieux garantir les agents dans le respect de la neutralité et l'absence de conflits d'intérêt (professionnel, ou personnel) entre le représentant qui siège en conseil médical et l'agent qu'il est sensé accompagner.

Nous avons également proposé que les agents puissent eux-mêmes désigner le représentant de leur choix au regard de la liste élue, mais ceci n'a pas été permis.

Dans tous les cas, il ne sera pas acceptable de voir les représentants élus convoqués dans un délai de quelques jours comme cela va arriver dès jeudi prochain à Quimper.

Toutefois, dans le soucis de l'intérêt général des agents, la CGTPJJ est impatiente de travailler sur le fond en ORSCT la thématique de la santé et des conditions de travail.

Nous serons engagés et moteurs pour établir un recueil documentaire et rédiger un « vademecum » des situations de maladie qui recense les droits, les protocoles, les procédures afin de garantir le meilleur accompagnement possible des agents.

En effet, la CGTPJJ tient vivement à contribuer à cette avancée que nous impulsions avec la Direction Inter-Régionale depuis plusieurs années. Ceci dans le but d'apporter des supports aux cadres, aux agents, et aux futurs représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux.

En ce sens, la CGTPJJ entend tenir son rôle et ses engagements au sein de la Fonction Publique dans le respect des missions, au profit de tous les agents.